

RAPPORT DE COMMISSION

AU CONSEIL COMMUNAL

PRÉAVIS N° 40-2023

Rue de Lausanne – secteur Hôtel-de-Ville / 1^{er}-Août

Crédit d'ouvrage pour les collecteurs eaux claires – eaux usées lié à une modification de projet du préavis N° 104-2016 – Axes forts de transports publics urbains (AFTPU) – Projet de tram (tram t1) entre la place de l'Europe à Lausanne et la gare de Renens – Requalification de l'avenue du 14-Avril – Collecteurs et travaux connexes

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 40-2023

La commission s'est réunie le lundi 17 avril 2023 à 19h00, à la salle de conférence 01 du Centre technique communal, rue du Lac 14.

Elle était composée de Sylvain RICHARD, Fatma TAYFUR (absente), Verena BERSETH, Stéphanie NEGRI CAPT, Gérard DUPERREX, Robert MULOPO KAPITA, Benoit GRÉGOIRE, Roland DELAPIERRE et Roxane GUBLER (présidente-rapporteur).

La Municipalité était représentée par Madame Tinetta MAYSTRE, Conseillère municipale, qui était accompagnée de Monsieur Christophe SARDA, Chef du service infrastructures.

Pour rappel, le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal un crédit d'ouvrage pour la réalisation de la mise en séparatif des collecteurs communaux sur la rue de Lausanne secteur Hôtel-de-Ville – 1^{er} Août.

Contexte

Comme expliqué par M. Sarda, les travaux de mise en séparatif des collecteurs communaux sont réalisés en mutualisant ces chantiers avec ceux d'autres projets qui ont lieu sur le territoire communal. C'est pourquoi, la réalisation de la mise en séparatif sur le tronçon évoqué dans le présent préavis, était déjà mentionnée dans le préavis N°104-2016 portant sur le projet du tramway t1. Toutefois, au début des travaux, les réalités du terrain et de l'hydrogéologie ont entraîné une révision du projet. En effet, la densité de tubes (eaux, gaz, SIE, Swisscom) qui y passent, la présence d'une nappe phréatique, la pente trop faible pour les eaux usées, et d'autres complications ont engendré des ajustements. Ceux-ci concernent notamment le recours à un système de blindage par palplanche permettant de travailler à sec, d'assurer la stabilité des parois et par conséquent d'assurer la sécurité des ouvriers, ainsi qu'un changement d'exutoire vers le passage du 1^{er}-Août plutôt que vers le carrefour de Verdeaux impliquant la pose de nouveaux collecteurs plus profonds.

La somme demandée pour mener les travaux dont il est question dans ce préavis se monte à CHF 2'700'000.- TTC. Le financement de la dépense sera assuré par un prélèvement dans le fonds de réserve prévu à cet effet, c'est-à-dire le compte N°9280.1006 – Réseau d'évacuation et épuration des eaux. Si le financement par le fonds venait à ne pas suffire, la part restante sera financée par voie d'emprunt.

Questions de la commission et réponses

Q1. Pourquoi n'arrive-t-on pas à anticiper ces problématiques avant de creuser?

Ces réseaux ne nous appartiennent pas. Chaque prestataire (SIE, Swisscom, etc.) conçoit ses plans dans lesquels seul ce qui est en fonction est répertorié. Il n'y a pas d'obligation de détruire ce qui n'est plus utilisé, ni de le répertorier. Par conséquent, une fois qu'on creuse et qu'on tombe dessus, on enlève puis facture au prestataire concerné. De plus, les plans ne sont ni détaillés, ni précis.

Q2. Est-ce qu'on pourrait demander des plans plus détaillés aux prestataires pour éviter les surprises?

Non, car eux-mêmes ne les ont pas. Il faut comprendre que certaines conduites datent de 40-50 ans et qu'avant les plans étaient faits à la main. Par contre, ce qu'on réalise aujourd'hui, on le relève précisément.

Q3. Est-ce qu'on pourrait directement envoyer l'eau dans la Mèbre?

C'est ce qui est prévu. L'eau est envoyée dans la Mèbre par les tuyaux sous le giratoire du 1^{er} Août.

Q4. Pourquoi est-ce qu'on revient en 2023 sur un préavis de 2016?

La participation financière a été votée en 2016, mais les travaux ont commencé en 2021 à cause de toutes les procédures qui ont retardé le projet. En effet c'est long.

Q5. Est-ce que les eaux ne vont pas terminer dans les égouts de la gare?

Non, nous sommes proches mais les eaux ne finissent pas au même endroit.

Q6. Est-ce qu'on restera en réseau gravitaire?

Oui

Q7. Est-ce qu'on a tenu compte des crues centenaires et milléniales?

Des milléniales non, mais des centenaires oui. La taille des collecteurs qui est prévue est largement suffisante pour les prochaines années.

Q8. Est-ce qu'on peut imaginer réaliser des réservoirs pour récupérer l'eau au lieu de la «perdre» dans la Mèbre? Ce serait utile en périodes de pénuries d'eau.

Ça se fait déjà quand c'est possible. C'est par exemple le cas aux Tilleuls, vers la gare et à la place du marché. Les méthodes de travail ont largement évolué. Par exemple, aujourd'hui, on préfère renvoyer l'eau dans des fosses d'arbres plutôt que dans des grilles.

Q9. Au niveau du 1^{er}-Août, est-ce que le Café du Commerce et le Grand Hôtel seront reliés?

Immanquablement oui, mais tous les détails ne figurent pas sur les plans prévus dans cette présentation.

Q10. De telles inondations comme celles qui ont eu lieu vers le quartier du Simplon, on n'en aura plus?

Le cas des inondations de 2008 était différent car c'est la Mèbre qui a débordé. Mais oui avec le plan général d'évacuation des eaux (PGEE), on détourne deux ruisseaux de la Mèbre pour les rediriger directement dans le lac et ainsi réduire les inondations.

Q11. De quand date le prix de soumission?

Les prix exposés dans ce préavis sont actualisés selon les hausses annuelles. Depuis 2016, il y a eu une augmentation de coûts. La base de prix est mars 2023. Donc le montant total de CHF 2'700'000.- TTC dont il est question dans ce préavis est calculé sur la base des prix actuels.

Q12. En 2016, le Conseil Communal a alloué une certaine somme pour certains travaux. Le présent préavis mentionne un montant de CHF 406'400.- TTC, alloué dans le préavis N° 104-2016, qui ne sera pas utilisé. Est-ce que cette somme sera utilisée pour financer d'autres surcoûts?

Non, les montants alloués pour un secteur ne peuvent être utilisés que pour ce secteur. On ne fait pas de transfert. Ceci permet de garantir le contrôle des coûts. Ainsi, la réserve de CHF 406'400.- TTC ne sera pas utilisée pour autre chose.

Un commissaire précise que le fond de réserve « Réseau d'évacuation et épuration des eaux » a justement été prévu pour le type de dépenses exposées dans ce préavis. Elles ont été anticipées par le PGEE.

Délibération de la commission

Un commissaire constate qu'en 50 ans il y a eu de grands progrès. Il n'y avait pas de cadastre à l'époque et ce n'est donc pas étonnant que des imprévus apparaissent quand on commence à creuser.

Un commissaire exprime sa satisfaction quant à la présentation et les propositions qui étaient claires et précises.

Plusieurs commissaires remercient et félicitent le travail de la Municipalité et du Chef de service qui ont su transmettre en toute transparence tous les compléments et les informations nécessaires pour se positionner sur ce préavis.

Après délibération, la commission accepte à l'unanimité les conclusions du préavis.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N°40-2023 de la Municipalité du 20 mars 2023,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à cet effet, à la Municipalité un crédit de CHF 2'700'000.- TTC pour réaliser les collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires du secteur Hôtel-de-Ville / 1^{er}-Août.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le compte N°3861.1082.5010 – EU/EC secteur Hôtel-de-Ville / 1^{er}-Août et sera amortie dès la fin des travaux. Son financement sera assuré par un prélèvement dans le Fonds de réserve « Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux », compte N° 9280.1006.

Si le financement par le fonds venait à ne pas suffire, la part non amortie qui ne pourrait être financée par le fonds restera activée au bilan et sera amortie sur une durée maximale de 30 ans. Cette part d'investissement sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Les commissaires

Verena BERSETH
Fatma TAYFUR (absente)
Sylvain RICHARD
Gérard DUPERREX
Stéphanie NEGRI CAPT
Robert MULOPO KAPITA
Benoit GRÉGOIRE
Roland DELAPIERRE
Roxane GUBLER (présidente-rapporteur)